

LES ORIENTATIONS DU BUDGET DE LA REGION POUR 2013

Session – 26 novembre 2012

Table des matières

1	LE CONTEXTE DANS LEQUEL SE PREPARE LE BUDGET PRIMITIF DE LA REGION POUR 2013	4
1.1	LE MONDE : UNE SITUATION TRES CONTRASTEE ET INEGALITAIRE DES PAYS ET DES POPULATIONS.....	4
1.2	L'EUROPE : UNE CONJONCTURE DEFAVORABLE AVEC SES CONSEQUENCES SOCIALES	7
1.3	EN FRANCE ET DANS LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE : UNE STAGNATION DE LA CROISSANCE, UNE DEGRADATION DE L'EMPLOI, UNE AUGMENTATION DE LA PRECARITE.....	10
2	LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA REGION POUR LES ANNEES A VENIR	14
3	« LES PAYS DE LA LOIRE FACE A LA CRISE »	20
3.1	POINT D'ETAPE SUR L'ACTION REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA CRISE	20
3.2	LES ORIENTATIONS DE L'ACTION REGIONALE FACE A LA CRISE EN 2013	21
3.2.1	Accompagnement des entreprises et financement	21
3.2.2	Accompagnement des personnes victimes de la crise	21
3.2.3	Renforcement des investissements publics	22
4	LES POLITIQUES REGIONALES POUR 2013	22
4.1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, RECHERCHE, INNOVATION, EMPLOI	22
4.2	FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	23
4.3	INTERVENTIONS EN DIRECTION DES TERRITOIRES.....	23
4.4	TRANSPORTS	24
4.5	LES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION.....	24
5	PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013	24
5.1	LES RESSOURCES.....	24
5.2	LES DEPENSES	26
6	LES OBSERVATIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES	26
6.1	« SANTE, SOCIAL »	26
6.2	« ECONOMIE, EMPLOI, RECHERCHE, INNOVATION »	27
6.3	« INFRASTRUCTURES, DEPLACEMENTS, TELECOMMUNICATIONS, ENERGIES »	28
6.4	« AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, CADRE DE VIE »	28
6.5	EDUCATION, FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, METIERS DE DEMAIN »	29
6.6	« CULTURE, PATRIMOINE, SPORT, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE ».....	30
7	SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU CESER	31
8	CONCLUSION	32

Session du 26 Novembre 2012

AVIS

relatif aux

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA REGION POUR 2013

Présenté par M. Albert MAHE, Rapporteur général du budget

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT (CFTC), Jean-Marie MOREL (CRAJEP), Philippe MOREAU (CGPME), Leïla CHERGUI (Personne qualifiée), Christian DUBOT (CGT), Georges PLESSIS (FRSEA – CRJA), Joël FOURNY (Chambres de Métiers), Hervé PILLAUD (FRSEA – CRJA), Jean CLERC (CFE - CGC), Joseph ROCHER (CFDT), Géraldine BEALU (CCIR), Daniel JURET (CGT - FO), Jean CESBRON (MEDEF), Didier HUDE (FSU), Mme Michèle DELAGNEAU (CCIR), M. Joseph BRULE (UPAR), Mme Liliane MAINGARD (Chambres de Métiers), MM. Dominique DUCLOS (UNSA), Jacques BROUSSEAU (UPAR), Philippe YZAMBART (Professions libérales), André TAMEZA (Personne qualifiée).

Entendue l'intervention de Monsieur Patrick DELPECH, Vice-président du Conseil régional, Président de la commission des finances, Rapporteur général du Budget

95 votants. Adopté par :

Pour : 87

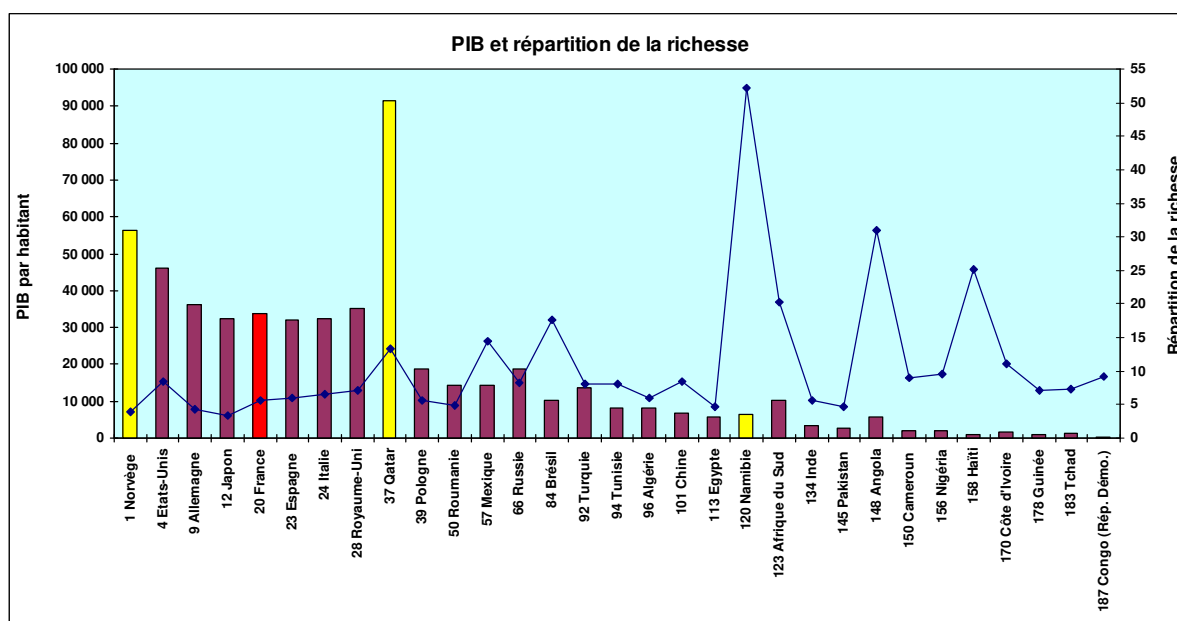
Contre : 6

Abstentions : 2

1 LE CONTEXTE DANS LEQUEL SE PREPARE LE BUDGET PRIMITIF DE LA REGION POUR 2013

1.1 LE MONDE : UNE SITUATION TRES CONTRASTEE ET INEGALITAIRE DES PAYS ET DES POPULATIONS

La répartition des richesses sur la planète est très inégalitaire. Quelques exemples à partir du rapport 2011 sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



Le numéro devant le pays est le classement IDH 2011

PIB par habitant : PIB, converti en dollars internationaux à l'aide des taux de parité de pouvoir d'achat et divisé par la population en milieu d'année

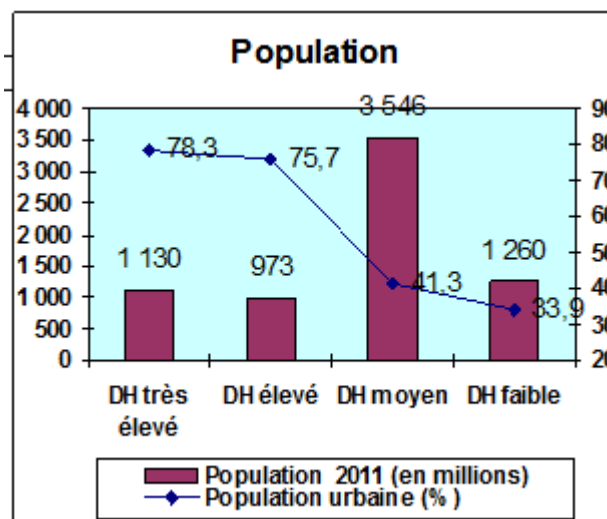
Répartition de la richesse - quintiles de revenu : rapport entre le revenu moyen des 20% les plus riches et le revenu moyen des 20% les plus pauvres de la population

Le PIB par habitant varie de 91 379 \$ au Qatar à 319 \$ dans la République démocratique du Congo ! écart de 1 à 300 ! et ce n'est bien sûr pas l'écart entre les riches du Qatar et les pauvres du Congo.

La Norvège se place directement derrière le Qatar avec un PIB de 56 214 \$ et détient le record du plus faible écart entre les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres (3,9). La Namibie au PIB de 6 410 \$ a le plus gros écart de richesse : 52,2. Notons que globalement plus le PIB est faible, plus les écarts de revenu sont grands.

La population de la planète en 2011 s'élève à 6,9 milliards dont 16% dans des pays à Développement Humain(DH) très élevé, 14% où le DH est élevé, 51% au DH moyen et 18% où le DH est faible voir quasi-inexistant. Plus le DH est faible, moins la population est urbaine.

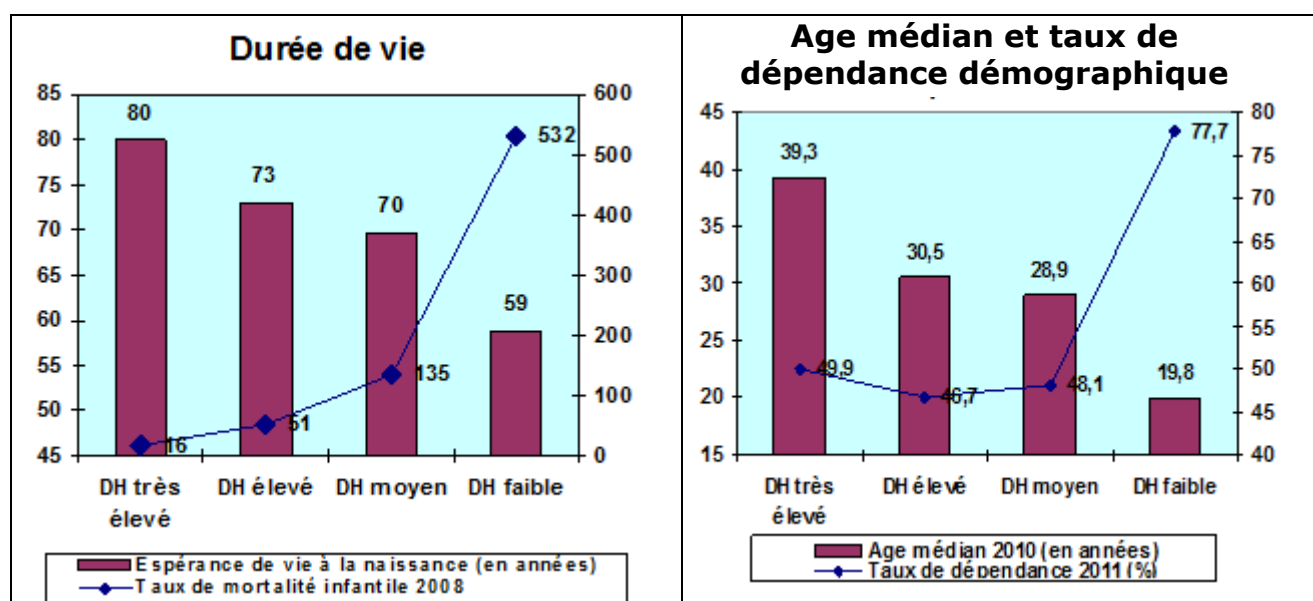
Le taux de la population urbaine est de 78,3% dans les pays au fort Développement Humain, on y trouve 47 pays, tous ceux de l'UE (sauf la Roumanie et la Bulgarie), les USA, le Canada, la Norvège, la Suisse, l'Australie, le Chili, l'Argentine, le Japon, le Qatar, les Emirats Arabes Unis ...



Ce taux est un petit peu plus faible dans les pays (47) à niveau de DH élevé (75,7%). On trouve dans cette classification outre la Roumanie et la Bulgarie, l'Uruguay, l'Arabie saoudite, le Mexique, la Russie, le Pérou, le Brésil, l'Iran, la Tunisie ...

Le taux de vie urbaine tombe à 41,3% dans les pays à DH moyen (48). On y trouve l'Algérie, la Chine, l'Egypte, la Syrie, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Maroc ...

Ce taux n'est plus que de 33,9% dans les 46 pays les plus pauvres de la planète. On y trouve la plupart des Etats africains, le Pakistan, Haïti, le Bangladesh ...

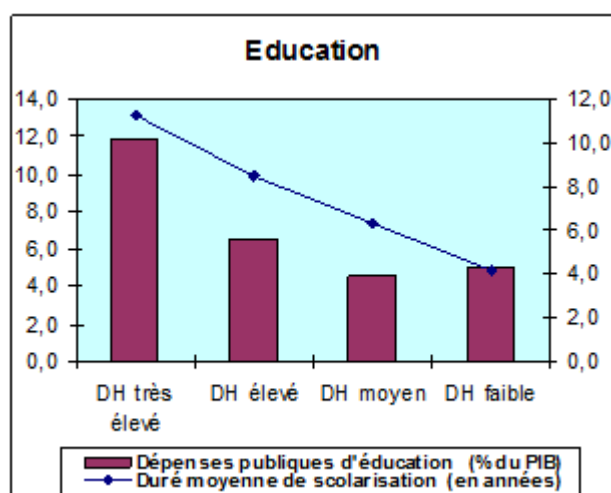


CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

La durée de vie diminue selon ces strates, de 80 ans à 59 ans, et le taux de mortalité infantile voit une explosion dans les pays à faible DH. L'âge médian sensiblement le même dans les groupes à DH très élevé, élevé et moyen (50 à 47 ans) tombe à 20 ans dans les pays les plus pauvres.

Les dépenses publiques d'éducation diminuent dramatiquement selon ces strates passant de 12% d'un PIB très élevé à 4% d'un PIB très faible. De 7 450 \$ aux USA à 42 \$ au Niger.

Pays	PIB par habitant 2009 (en SPPA)	Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	Dépenses publiques d'éducation par habitant (en SPPA)
Norvège	56 214	9,7	5 453
USA	45 989	16,2	7 450
Japon	32 418	8,3	2 691
France	33 674	11,7	3 940
Brésil	10 367	9,0	933
Chine	6 828	4,6	314
Inde	3 296	4,2	138
Haïti	1 151	6,1	70
Niger	690	6,1	42



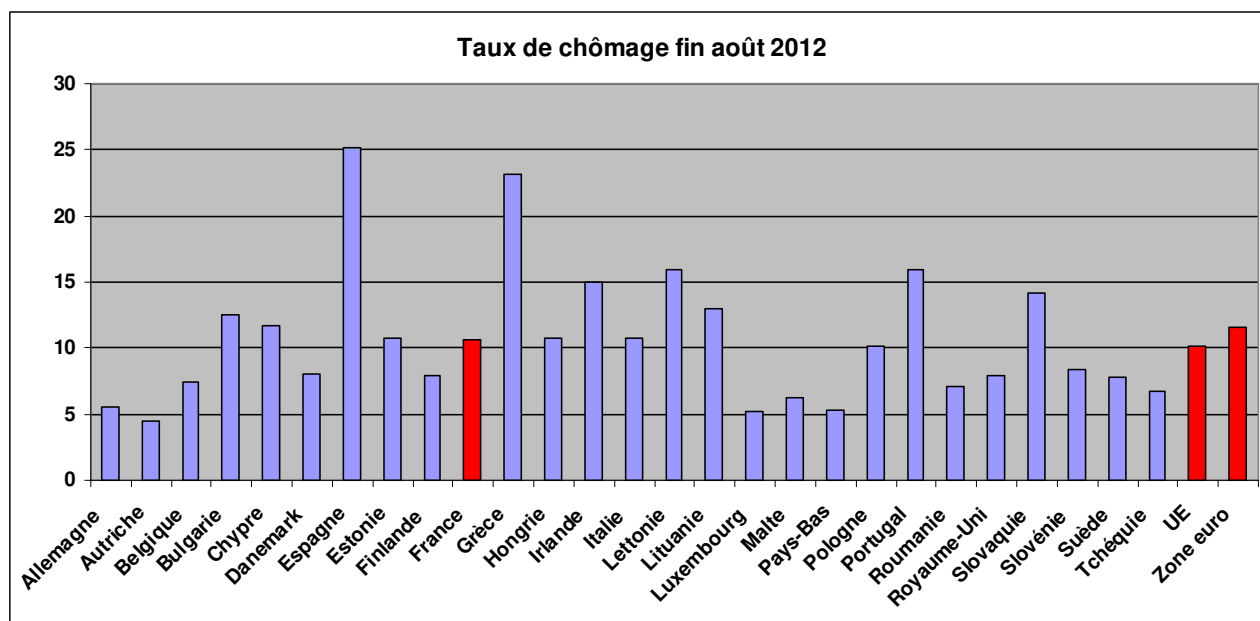
Dans le monde, en 2008, 1,3 milliard d'habitants vivent toujours sous le seuil d'extrême pauvreté (moins de 1,5\$ par jour), soit près du quart de la planète. Ce seuil d'extrême pauvreté est particulièrement bas. En prenant un seuil à 2\$ par jour, on compte près de 2,5 milliards de pauvres, soit 43% de la population mondiale.

Comme le reconnaît la Banque mondiale, le ralentissement économique mondial, la flambée des prix alimentaires et pétroliers risquent d'avoir des conséquences dramatiques pour les populations les plus démunies.

Les effets de la crise économique et financière se prolongent en 2012 et ne permettent pas d'entrevoir de reprise économique solide en 2013. Selon les prévisions du FMI l'économie mondiale reste en expansion avec une prévision de +3,5% en 2012 et +3,9% en 2013, mais les risques de descendre à 2 % augmentent en cette fin d'année.

L'OMC prévoit une croissance du commerce mondial en baisse, 4,5% en 2013 (contre 14,1% en 2010)

1.2 L'EUROPE : UNE CONJONCTURE DEFAVORABLE AVEC SES CONSEQUENCES SOCIALES

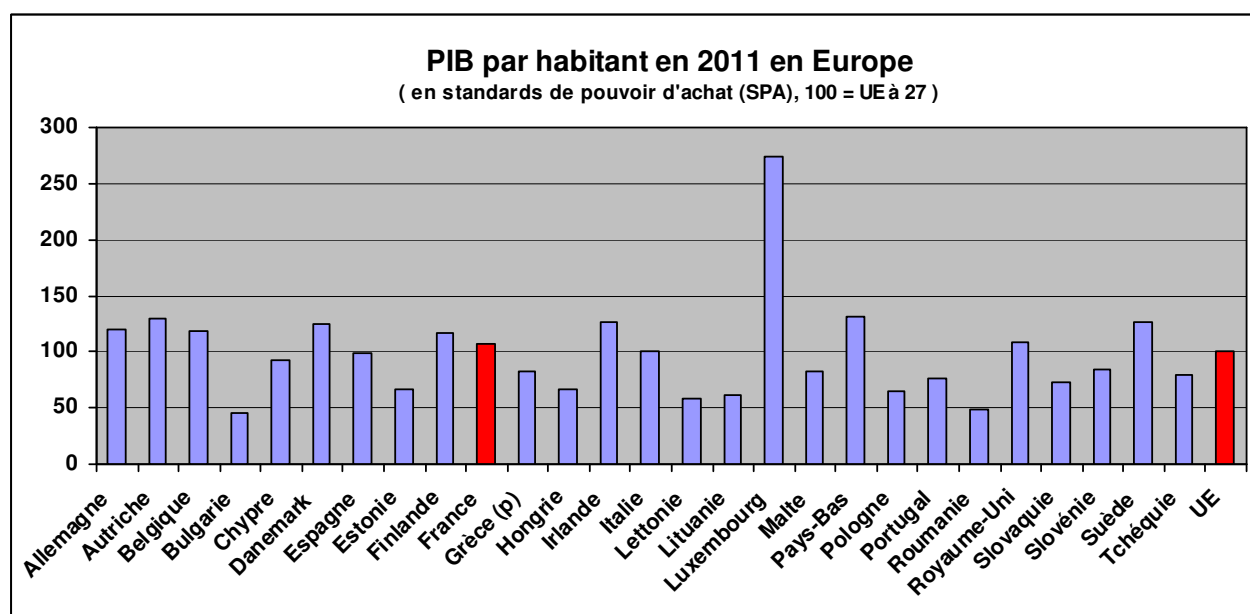


Le chômage en Europe atteint un niveau record. Selon Eurostat, le taux de chômage dans la zone euro s'élève en septembre 2012 à 11,6% de la population active, soit plus de 18 millions de personnes.

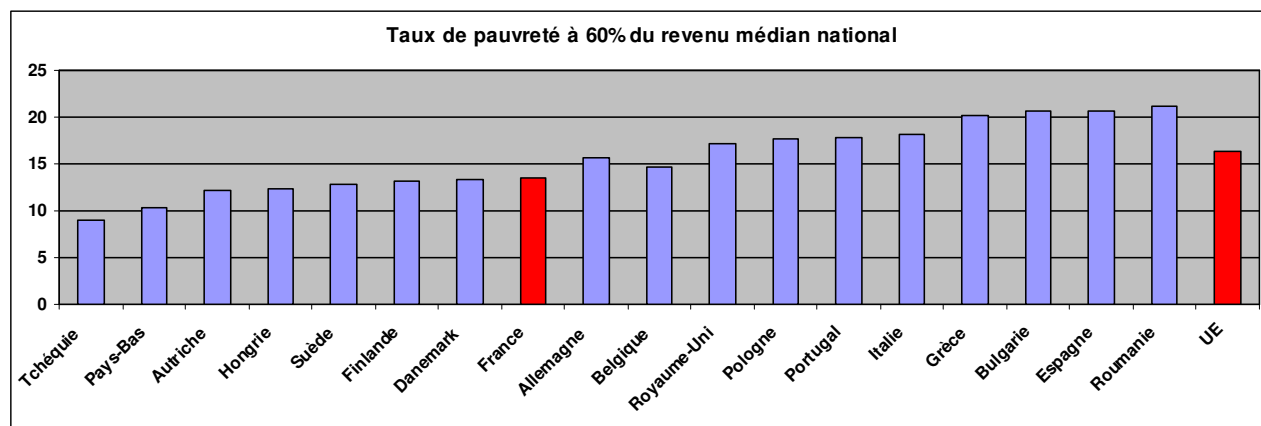
La dégradation touche particulièrement les pays du sud de l'Europe - Espagne (25,1%), Grèce (24,4%), Portugal - mais aussi des pays comme la France dont le taux (selon Eurostat) approche les 11%.

Pour l'année 2012, la Commission européenne prévoit un recul du PIB de la zone euro de 0,3%.

Or, sans croissance, aucun espoir de voir la courbe du chômage s'infléchir et on peut même s'attendre à une remontée à la fin de l'année.

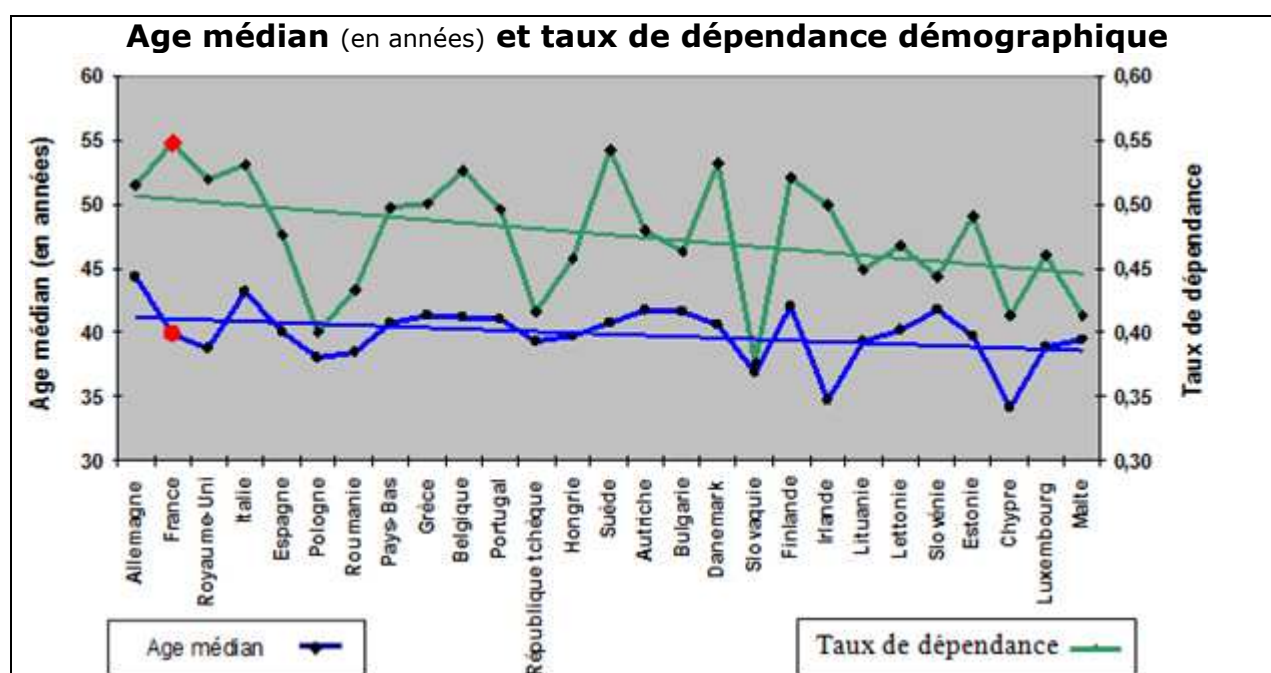


L'Union Européenne n'en a pas fini avec la pauvreté. En 2010, 16,4% de sa population, soit plus de 80 millions de personnes, vivait sous le seuil de pauvreté, si l'on prend en compte le seuil à 60% du revenu médian national.



Source : Observatoire des inégalités

Les plans de rigueur mis en place dans de nombreux pays européens ont un impact considérable sur la croissance et le développement de l'austérité risque de devenir politiquement et socialement intenable, même le FMI en convient, et il invite, enfin, à desserrer l'étoupe.



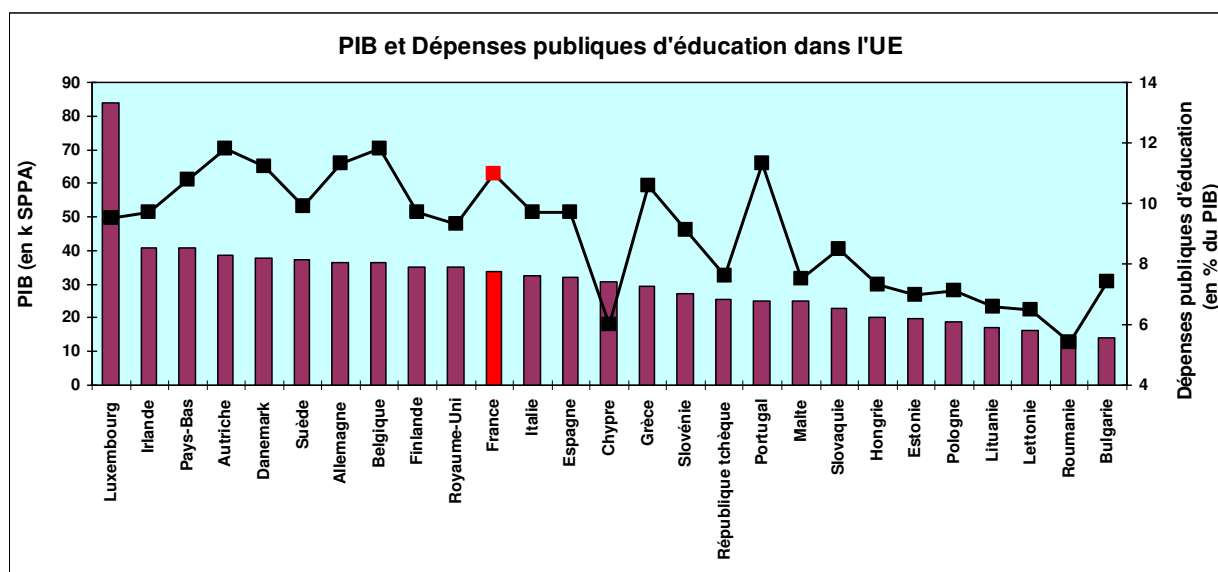
Source : Rapport sur le développement humain 2011 - PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)

Age médian : 50% de la population au-dessus, 50% au-dessous

Taux de dépendance démographique : (population de 0 à 14 ans + population de 65 ans et plus) / population de 15 à 64 ans

Les pays sont classés de gauche à droite selon la population

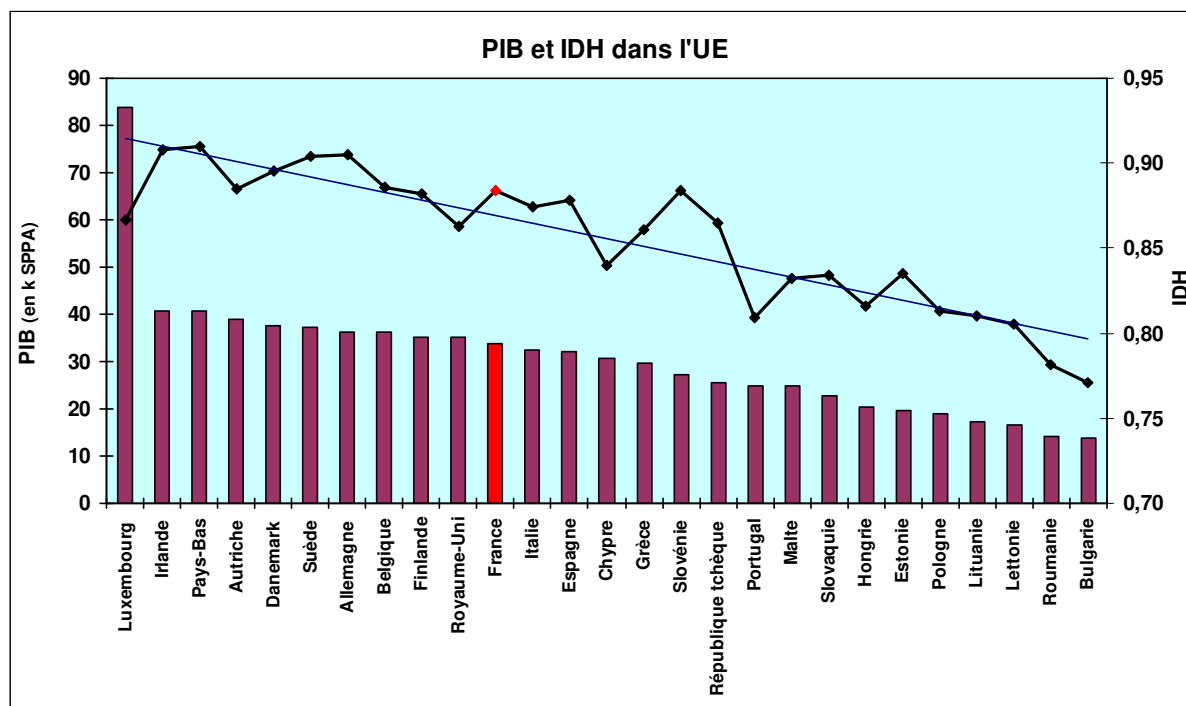
Il est intéressant de noter un âge médian qui croît sensiblement en fonction de la population totale et surtout le taux de dépendance démographique. Plus ce dernier est élevé, plus les actifs sont sollicités et c'est la France qui a le taux le plus fort (les 15 à 64 ans ne représentent que 45% de la population totale). La France a autant d'anciens que l'Allemagne mais plus de jeunes du fait d'une démographie plus dynamique. Ceci ne se traduit pas forcément dans les dépenses publiques d'éducation.



Ce taux de dépendance démographique du PNUD n'est d'ailleurs pas forcément représentatif dans les pays européens. Si on le recalcule en incluant dans les dépendants les jeunes de 15 à 18 ans, on arrive en France à un taux de 0,68. Soit 32% de personnes pouvant être des actifs. (Source INSEE, population fin 2011)

0 à 18ans	15 226 230
65 ans et +	11 206 355
S/Total	26 432 585
19 à 64 ans	38 917 596
Total	65 350 181
taux de dépendance	0,68

Pour terminer notons que l'Indice de Développement Humain du PNUD est globalement décroissant dans l'Union Européenne en fonction du PIB.



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Les créateurs de l'IDH, l'économiste pakistanais Mahbub ul-Haq et son collaborateur Amartya Sen, économiste indien lauréat du prix Nobel, ont conçu l'indicateur comme un instrument d'évaluation des progrès au niveau des êtres humains et mettent la santé et l'éducation au même niveau que la croissance économique. Il est publié annuellement depuis 1990.

1.3 EN FRANCE ET DANS LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE : UNE STAGNATION DE LA CROISSANCE, UNE DEGRADATION DE L'EMPLOI, UNE AUGMENTATION DE LA PRECARITE

Au troisième trimestre 2012 la dégradation de l'emploi salarié s'est nettement accélérée en France. 50 400 emplois ont été perdus après 22 400 au 2^e trimestre.

Évolution de l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels : en milliers...

<i>données CVS en milliers en fin de trimestre</i>				
	Évolution sur 3 mois		Évolution sur un an	Niveau
	2012	2012	2012	2012
	T2	T3	T3	T3
Secteurs principalement marchands	-22,4	-50,4	-63,8	16 065,6
Industrie	-7,7	-9,8	-28,4	3 270,8
Construction	-6,8	-3,9	-9,9	1 432,5
Tertiaire	-7,9	-36,7	-25,6	11 362,3
<i>dont intérim*</i>	-18,9	-32,8	-73,6	516,0

Source INSEE

Les pertes d'emploi intérimaire s'accroissent au 3^e trimestre 2012. Depuis 1 an, l'intérim a perdu 73 600 postes, soit 12,5 % de ses effectifs.

Bien sûr des entreprises se créent chaque mois

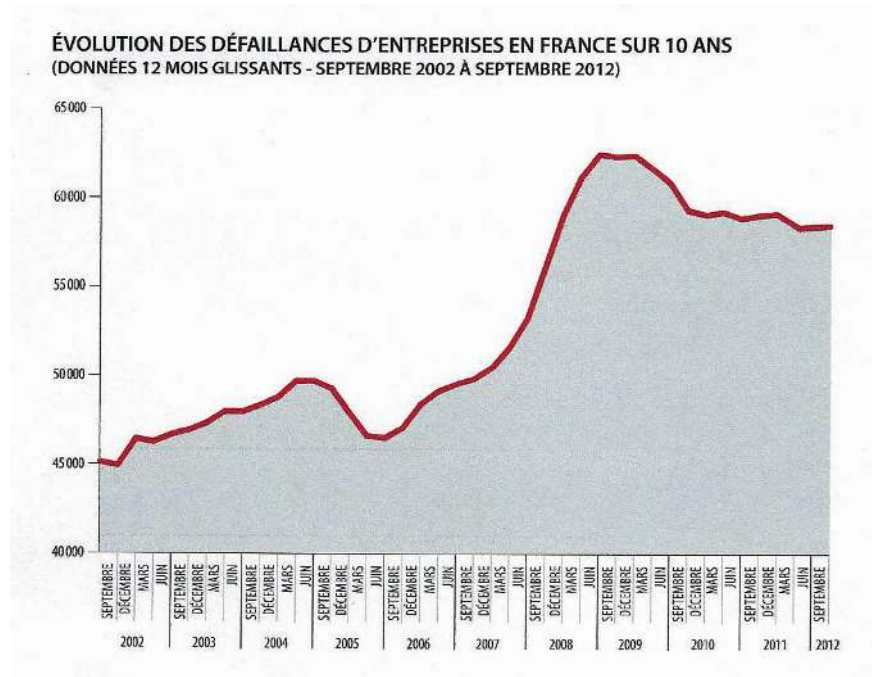
	Jul. 2012	août-12	Sept. 2012	Oct. 2012
Créations CVS-CJO * hors auto-entrepreneurs	20 093	20 533	19 872	20 080
Évolution [m/(m-1)] %	-1,1	2,2	-3,2	1
Y compris auto-entrepreneurs (en données brutes)	43 952	41 296	46 282	51 191
Évolution [m/(m-1)] %	-7,3	-6,0	12,1	10,6

	Glissement (%) annuel du cumul*		Cumul sur les 10	Cumul sur les 10
	sur 3 mois (T/T-4)	sur 12 mois	premiers mois de 2012	premiers mois de 2011
Ensemble	3,3	1,7	470 401	458 676
Forme sociétaire	-3,2	-1,5	134 285	137 850
Entreprises individuelles	5,9	3	336 116	320 826
<i>dont auto-entrepreneurs</i>	<i>9,4</i>	<i>6,3</i>	<i>265 538</i>	<i>243 814</i>

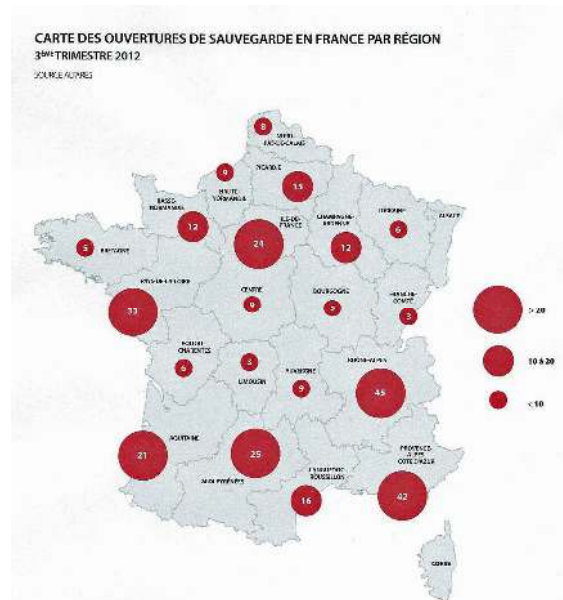
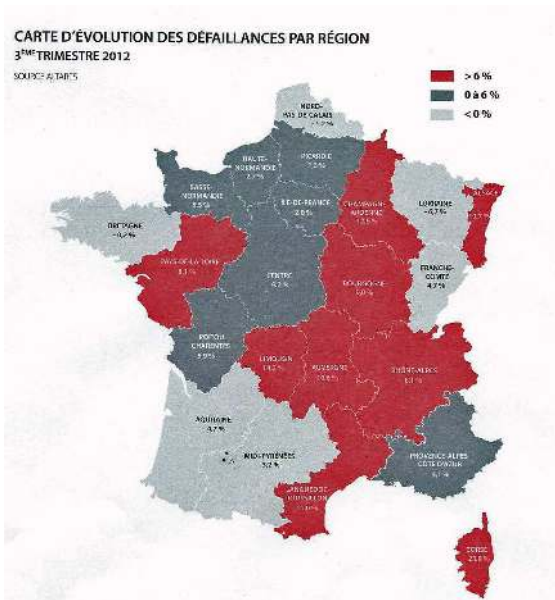
Source INSEE

Mais ces entreprises sont majoritairement des entreprises individuelles (72% sur les 10 premiers mois de 2012) dont les auto-entrepreneurs représentent la grande part (79% des entreprises individuelles créées).

Pendant ce temps, bien que le nombre global des défaillances d'entreprises continue de diminuer (-1,8% entre septembre 2011 et août 2012), l'été 2012 confirme la tendance amorcée au printemps dernier avec une hausse importante de leur coût (+17% - encours fournisseurs) et une augmentation corrélative des destructions d'emplois (+3,3%)



La Région des Pays de la Loire est largement touchée au 3^e trimestre 2012 avec + 8,1% (574 entreprises) de défaillances (T3 2012 / T3 2011) et 33 ouvertures de sauvegarde au 3^e trimestre 2012 (sources altares, coface)



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Le chômage connaît une nette progression et atteint des records.

Taux de chômage localisés trimestriels (en moyenne trimestrielle - données CVS)

en %

	2e trimestre 2012 (1)	1er trimestre 2012	2e trimestre 2011
Alsace	8,8	8,7	8,2
Aquitaine	9,8	9,6	9,0
Auvergne	8,9	8,6	8,2
Bourgogne	9,1	8,8	8,4
Bretagne	8,6	8,3	7,7
Centre	9,2	9,0	8,4
Champagne-Ardenne	10,4	10,1	9,4
Corse	9,7	9,6	9,3
Franche-Comté	9,0	8,8	8,3
Île-de-France	8,5	8,4	8,1
Languedoc-Roussillon	13,7	13,5	12,6
Limousin	9,1	8,9	8,4
Lorraine	10,2	10,0	9,4
Midi-Pyrénées	10,0	9,8	9,2
Nord-Pas-de-Calais	13,2	13,1	12,5
Basse-Normandie	9,2	9,1	8,7
Haute-Normandie	10,9	10,9	10,2
Pays de la Loire	8,3	8,2	7,7
Picardie	11,8	11,6	10,8
Poitou-Charentes	9,4	9,3	8,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,3	11,2	10,7
Rhône-Alpes	8,7	8,5	8,0
France métropolitaine	9,7	9,6	9,1

(1) Estimations provisoires au 2e trimestre 2012.

Source : Insee, Taux de chômage localisés

En Pays de la Loire, le taux de chômage estimé provisoire est de 8,3 %, taux le plus bas des régions métropolitaines, mais en septembre 2012 le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans travail) est de 149 000, un niveau jamais atteint.

Baisse de l'emploi salarié marchand au deuxième trimestre 2012 dans les Pays de la Loire

Évolution de l'emploi salarié marchand en Pays de la Loire par grand secteur					
en %	Évolution sur un trimestre				Évolution sur un an
	3 ^e trimestre 2011	4 ^e trimestre 2011	1 ^{er} trimestre 2012	2 ^e trimestre 2012	2 ^e trimestre 2012
Ensemble	0	0,1	0,2	- 0,3	- 0,1
Industrie	0,3	0	- 0,1	0,3	0,6
Construction	- 0,4	- 0,4	- 0,1	- 0,8	- 1,7
Commerce	0	- 0,1	0,3	- 0,1	0,1
Services principalement marchands	- 0,2	0,3	0,3	- 0,6	- 0,2
dont intérim	- 2,7	- 1,3	0	- 5,0	- 8,7

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs ; données corrigées des variations saisonnières.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Evolution de l'emploi salarié marchand en Pays de la Loire par département

En %	Evolution sur un trimestre				Evolution sur un an
	3e trimestre 2011	4e trimestre 2011	1er trimestre 2012	2e trimestre 2012	2e trimestre 2012
Pays de la Loire	0,0	0,1	0,2	-0,3	-0,1
Loire-Atlantique	0,6	0,3	0,5	-0,2	1,1
Maine-et-Loire	-0,6	0,4	-0,2	-0,2	-0,6
Mayenne	-0,5	0,2	0,0	-1,2	-1,4
Sarthe	-0,7	-0,4	0,1	0,1	-0,9
Vendée	0,0	-0,6	0,1	-0,3	-0,8

Source : Insee, estimations d'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans augmente de 4,6 % au 2^e trimestre 2012 et celui des plus de 50 ans de 4,1 % pour le trimestre et 14,8 % sur l'année. Aujourd'hui les seniors au chômage (30 700) sont deux fois plus nombreux qu'au début de l'année 2009.

Le Secours catholique vient de sortir son rapport annuel, et tire la sirène d'alarme : les pauvres sont de plus en plus nombreux et dans une situation de plus en plus difficile.

Taux de pauvreté en 2010

	seuil à 60%			seuil à 50%		
	Taux	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Seuil de pauvreté en € 2010 / mois	Taux	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Seuil de pauvreté en € 2010 / mois
2007	13,4	8 035	949	7,2	4 281	791
2008	13	7 836	965	7,1	4 272	804
2009	13,5	8 173	968	7,5	4 507	807
2010	14,1	8 617	964	7,8	4 755	803

France métropolitaine. Sources : INSEE-DGI

Le seuil de pauvreté monétaire est défini par convention à 60% du niveau médian.

Le taux de pauvreté monétaire en 2010 : 14,1%, en hausse de 0,6%, atteint son plus haut niveau depuis 1997 et la moitié de ces personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 781 €.

En 2010, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage en France métropolitaine est de 19 270 €, soit 1610 € par mois. Bien évidemment 50% de la population est en dessous de ce niveau de vie. Ce niveau de vie a diminué de 0,5 % par rapport à 2009 en euros constants. Seules les catégories les plus aisées échappent à la stagnation ou à la baisse du niveau de vie.

Au 2^e trimestre 2012, en Pays de la Loire, le nombre de foyers bénéficiant du RSA est de 79 000, soit 2,8 % de plus qu'au 2^e trimestre 2011.

La zone euro est entrée officiellement en récession au 3^e trimestre 2012, pour la 2^e fois en trois ans (source Eurostat - 15/11) même si la France crée la surprise avec une hausse de 0,2 % du PIB.

Au 3^e trimestre 2012, en France, les consommations des ménages rebondissent légèrement (+0,3%), la formation du capital brute (FBCF), c'est-à-dire l'investissement recule (-0,2%), les exportations croissent (+0,5%) et les importations diminuent (-0,6%) ainsi que les stocks (-0,3%). La baisse de la FBCF est due notamment au très net fléchissement des investissements des administrations publiques (+0,1% après +1,0% au trimestre précédent).

Certes les Français (population comme chefs d'entreprise) sont souvent les champions du monde du pessimisme économique (cf. Enquête annuelle BVA décembre 2011). Mais ces quelques chiffres et tableaux montrent néanmoins une réelle dégradation économique et sociale, sans doute hétérogène en Europe, à laquelle devra répondre la réforme de la gouvernance européenne, le pacte de croissance et la mobilisation du dynamisme humain. L'évolution actuelle n'est pas inéluctable !

Se préoccuper de l'économie est indispensable. La croissance est indispensable, mais quelle croissance ? au service de qui ? La crise actuelle n'est pas que conjoncturelle, c'est aussi le modèle de développement du monde qui est globalement remis en question. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) insiste sur l'indispensable évaluation des progrès au niveau de l'Homme.

Au vu des très grandes inégalités qui existent sur la planète, inégalités de revenu, d'éducation, de santé, ... il est souhaitable de consacrer, en France, des moyens significatifs à la coopération décentralisée.

Le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures diversement appréciées par les uns et par les autres. Il faut souhaiter qu'elles permettront à la fois aux activités productrices de richesses de redémarrer, ce qui est absolument nécessaire pour enrayer la poursuite de la dégradation économique et sociale, et une meilleure visibilité de l'avenir basée sur la devise de notre République : « liberté, égalité, fraternité ».

La Région des Pays de la Loire a pris et continue d'engager des mesures pour limiter les effets de la crise et préparer l'avenir. Elle ne doit pas oublier le lien social, la vie associative et culturelle, sans lesquels il n'est pas de développement économique au service de l'Homme, et ceci bien sûr dans le respect de ses compétences. Notre Région, dont la dynamique économique, culturelle est reconnue, dispose d'atouts pour générer des évolutions positives.

2 LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA REGION POUR LES ANNEES A VENIR

La majorité politique a changé en France. Le Président de la République et le gouvernement ont changé. La lecture du rapport d'Orientations Budgétaires de la Région nous le rappelle si on l'avait oublié ! et sa présentation des rapports Etat - collectivités territoriales se démarque nettement de celle des années précédentes.

Il n'en reste pas moins que le désengagement de l'Etat persiste et, disons-le, s'amplifie.

La Région annonce le prolongement du gel en volume des dotations de l'Etat pour 2013 (soit un manque à gagner de 2,3 M€ par rapport à 2012), et une réduction de 1,5 % de celles-ci en 2014 et 2015 soit une diminution de l'ordre de 6 M€. Certes, cette mesure est sans aucun doute justifiée vu du côté de l'Etat afin de permettre le retour à l'équilibre des finances publiques, mais elle met en évidence la nécessité d'une réforme fiscale profonde des collectivités territoriales qui doivent, notamment les Régions, retrouver une part d'autonomie fiscale, avec des bases dynamiques liées aux activités sur leur territoire.

Le CESER sera très attentif aux modalités de l'acte III de la décentralisation attendu et aura l'occasion de s'exprimer sur le sujet, participant ainsi au débat citoyen absolument nécessaire sur cette réforme. L'organisation des territoires ne concerne pas que les élus locaux et nationaux, aussi compétents soient-ils.

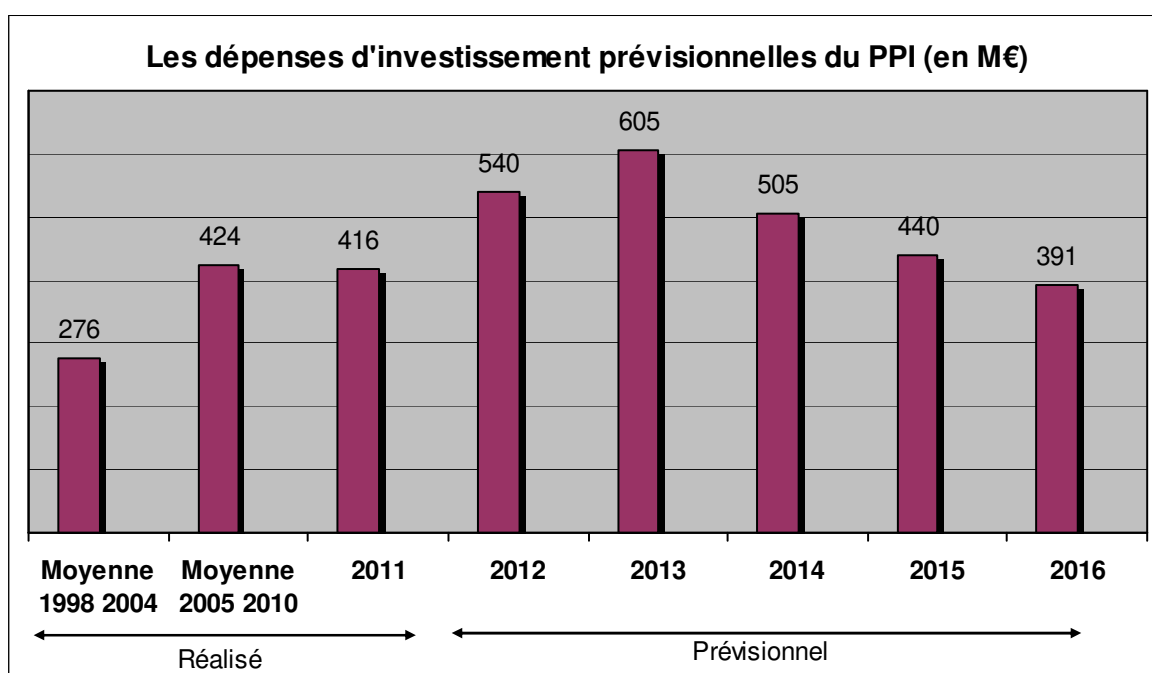
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Dans le même temps, la Région décide d'amplifier son ambition en investissement en rajoutant, au PPI 2011-2016, une enveloppe complémentaire de 150 M€, le portant ainsi à 2,9 Mds€.

Le nouveau PPI 2011-2016

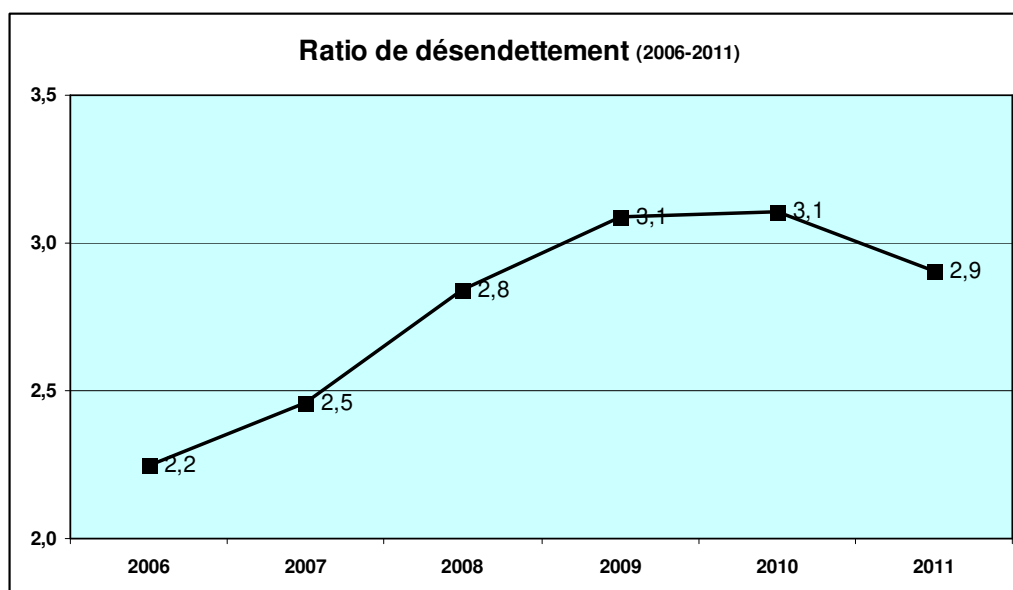
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total PPI
Prévisions	416	540	605	505	440	391	2897
Réalisations	416	486	545	455	396	352	2649

Pour une réalisation de 2,65 Mds€ (avec au taux de réalisation de 90 %)

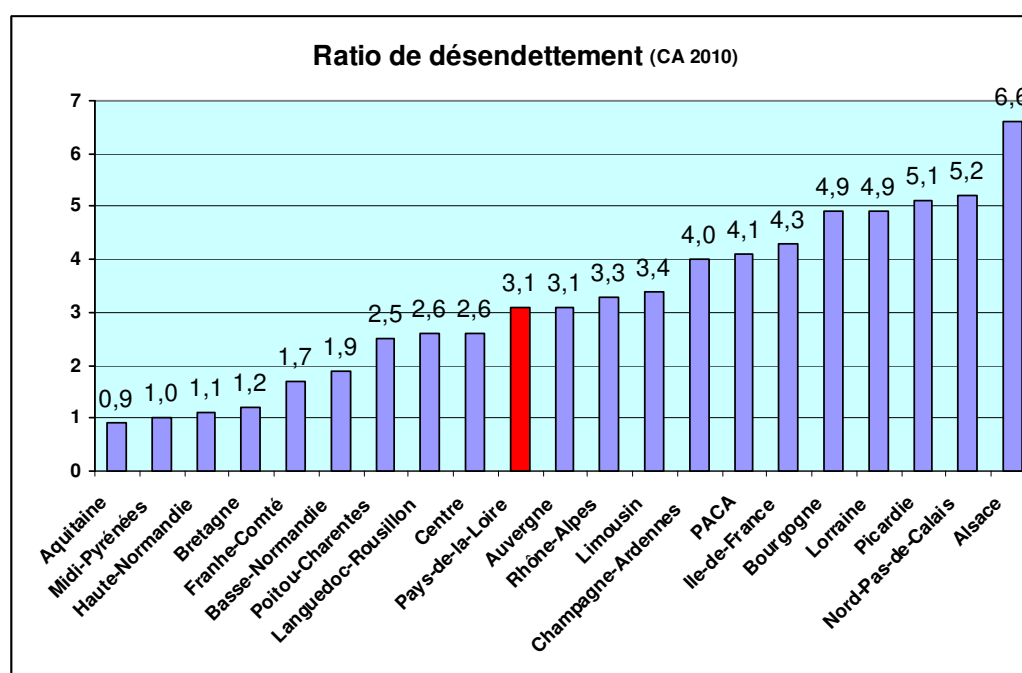


Comme l'indique la Région, ce choix est éminemment politique. Nombreux sont ceux qui pensent que rigueur ne rime pas avec récession dont on le plus besoin les habitants de notre région c'est du travail, notamment dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

Cette volonté, aussi légitime qu'elle soit, est-elle réaliste ? Ne va-t-elle pas dégrader considérablement les finances régionales au moment où les recettes, même si elles ne baissent pas, auront une croissance très faible ?



Comparaison avec les autres Régions métropolitaines (hors Corse) au Compte Administratif 2010



En 2010, le ratio de désendettement des Régions était donc fort disparate, allant de 0,9 (Aquitaine) à 6,6 années (Alsace), les Pays de la Loire (3,1) se situant au 10^e rang dans l'ordre de l'endettement croissant. Ce ratio a été légèrement amélioré en 2011, passant à 2,9 années.

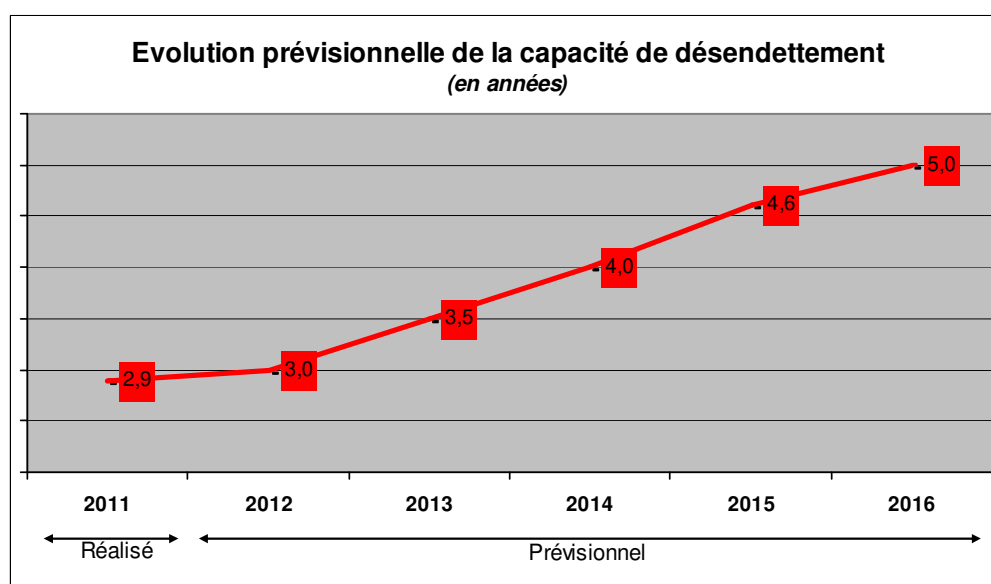
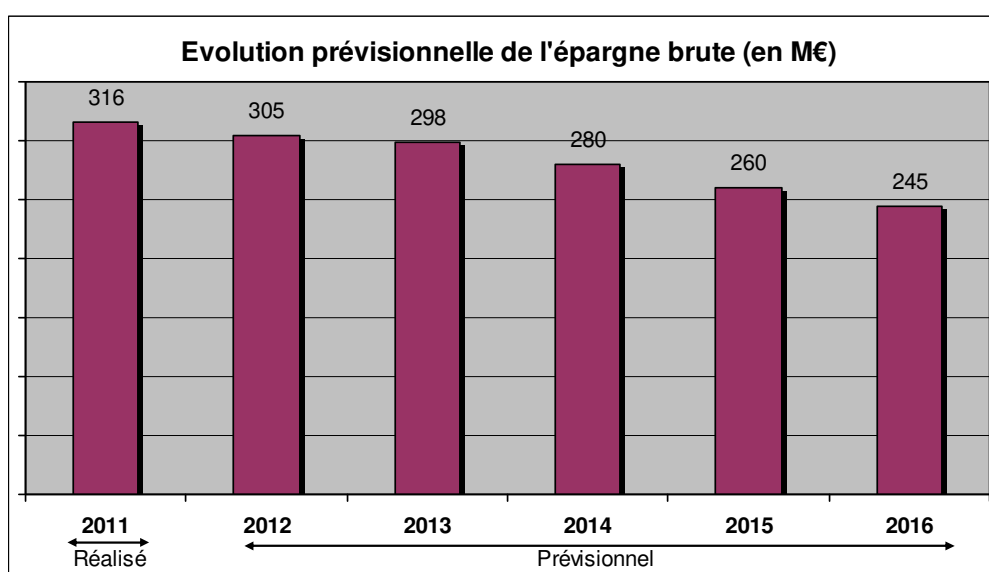
Que représente ce ratio ?

C'est l'indicateur qui reflète la capacité structurelle du débiteur à couvrir sainement ses besoins de financement. Il mesure le temps nécessaire pour se désendetter en y consacrant toute son épargne brute. Par ailleurs les biens achetés par la collectivité ont des durées d'amortissement variables et parfois très longues comme pour les rames TER par exemple ou les lycées. Il est donc normal de financer par emprunt de tels

biens. Est-ce fondamentalement un signe de bonne gestion que d'avoir un stock d'emprunt très faible ? Faut-il faire payer aujourd'hui ce qui va servir pendant plus de 20 ou 30 ans ?

N'oublions pas que les collectivités ont par ailleurs (contrairement à l'Etat et on connaît la situation actuelle) la nécessité d'avoir des budgets équilibrés, c'est-à-dire que l'épargne de gestion (solde des recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement) doit permettre de couvrir l'annuité de l'emprunt (intérêts plus capital remboursé). Sinon les budgets sont rejetés par les services de l'Etat et si la collectivité n'obtempère pas elle est mise sous tutelle.

La Région assure qu'elle maintiendra un haut niveau d'épargne brute, supérieur à 240 M€ à l'horizon 2016 et que le ratio d'endettement restera inférieur ou égal à 5 années.



Dans un contexte d'incertitude de l'évolution des dotations de l'Etat, de l'évolution des compétences régionales dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, de l'évolution des taux d'intérêts des emprunts et de la capacité à mobiliser l'épargne, le CESER, comme la Région, considère que s'en tenir à 5 années de ratio de désendettement est un maximum à ne pas dépasser et si possible à limiter.

Comment vont évoluer les recettes de fonctionnement ?

Les recettes de fonctionnement prévues en 2012 s'élèvent après la DM2 à 1 061 M€, celles inscrites au BP 2013 devraient dépasser ce chiffre du fait de l'augmentation de la taxe sur les cartes grises (+ 10 à 12M€ par an) et des recettes issues de la réforme fiscale (CVAE et IFR) et malgré la baisse des dotations de l'Etat. On peut raisonnablement penser qu'au final en 2013 les recettes de fonctionnement atteindront au moins 1 065 M€.

En 2014 et 2015, les dotations de l'Etat vont baisser de 1,5 %, soit un manque à gagner de l'ordre de 6 M€. Une faible croissance de la CVAE et des IFR et des autres recettes devrait compenser cette perte.

La prudence est donc de mise en s'en tiendra à des recettes quasi-constantes donc de l'ordre de 1 070 M€ en 2016, sans faire l'hypothèse que l'acte III de la décentralisation va changer fondamentalement les grands équilibres des finances publiques.

Comment vont évoluer les dépenses de fonctionnement ?

L'engagement de la Région est de maintenir celles-ci à une évolution annuelle moyenne de +1,6 % sur la période 2011-2016.

Qu'en sera-t-il en 2012 ? En 2011, après retraitement, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 753,3 M€ avec une progression de +1,2 % par rapport à 2010.

L'engagement porte bien évidemment sur les dépenses de gestion hors les intérêts de la dette. En 2011 elles s'élevaient à 727 M€.

Evolution des dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) à +1,6 % / an

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DRF (hors intérêts de la dette)	727	739	750	762	775	787

La projection amène à 787 M€ en 2016 auquel il faut ajouter les intérêts de la dette à cette date.

Une partie de la dette de la Région est à taux variables (de l'ordre de 30 %) et personne ne connaît les taux de 2016. La masse d'emprunt fin 2015 devrait avoisiner 1,15 Mds€, avec de l'ordre de 40 à 45 M€ d'intérêts, soit 827 à 832 M€ de dépenses de fonctionnement, si les engagements sont tenus.

Ce qui laisse une épargne brute prévisionnelle 2016 comprise entre 238 et 243 M€.

L'engagement de la Région semble donc tenable malgré la quasi-stabilité des recettes de fonctionnement, si la maîtrise des dépenses de fonctionnement est assurée.

Est-ce suffisant pour financer le nouveau PPI 2013-2016 ?

Financement du PPI

Dépenses 2013-2016	1 748
Emprunt	265
Autofinancement	1 083
Diverses recettes	400
Recettes 2013-2016	1 748

100 M€ / an sachant que la TIPP Grenelle disparaît en 2014

1 748 M€ à financer. Avec un ratio de désendettement de 5 et une épargne brute entre 238 et 243 M€ cela fait un stock de dette entre 1 190 et 1 215 Mds€. 265 M€ d'emprunts supplémentaires seraient nécessaires, il faudrait donc que le stock de dette fin 2012 soit compris entre 925 et 950 M€, c'est-à-dire une faible variation par rapport au stock de dette fin 2011, ce qui est attendu par les services de la Région.

Toutes ces projections partent évidemment de ce que sera l'état du compte administratif 2012 mais on peut penser que la décision de la Région d'engager 150 M€ de dépenses d'investissement supplémentaires est réaliste.

Alors faut-il investir dès maintenant pour relancer l'emploi ou attendre une meilleure visibilité des ressources des collectivités locales dans les années qui viennent ?

Faut-il privilégier l'investissement en maîtrisant sans doute un peu durement le fonctionnement ?

Faut-il tenter d'inverser, du moins en Pays de la Loire, la tendance constatée dans l'évolution du PIB au 3^e trimestre 2012 (diminution des investissements des administrations publiques) ?

La décision est éminemment politique.

Le CESER soutient la Région dans sa démarche et sa volonté d'investir dès 2013 largement au-delà du volume annuel d'investissements de la collectivité (605 M€ en 2013 contre 276 M€ en moyenne sur la période 1998-2004, 424 M€ sur la période 2005-2010). C'est en 2013 que les collectivités qui le peuvent doivent relancer l'activité. Certes la visibilité financière des prochaines années n'est pas parfaite mais il ne s'agit pas d'attendre, seulement des autres, le retour de jours meilleurs.

Bien sûr ces investissements doivent être ciblés. Ils doivent intégrer les conséquences sur les dépenses de fonctionnement des collectivités et privilégier ceux susceptibles d'entraîner une diminution de ces dépenses (par exemple les investissements visant à diminuer les consommations énergétiques...)

Cette ambition 2013 ne se traduira sans doute pas par 605 M€ de crédits de paiement mais il est indispensable que les marchés soient signifiés aux entreprises (notamment dans le secteur du BTP) en 2013 afin d'apporter à celles-ci une visibilité dans leur plan d'activité.

3 « LES PAYS DE LA LOIRE FACE A LA CRISE »

La Région présente un rapport d'orientations sur « les Pays de la Loire face à la crise » regroupant les mesures prises fin 2012 et pour 2013 pour accompagner les entreprises, les personnes et les territoires par les investissements publics. Il s'agit aussi de présenter un point d'étape de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la crise décidées depuis 2009.

Dans ce paragraphe on se contentera de présenter l'action de la Région. Les observations du CESER sur ce document apparaîtront, pour l'essentiel, dans le chapitre 6.2

3.1 POINT D'ETAPE SUR L'ACTION REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA CRISE

Le point d'étape présente l'action régionale depuis l'adoption en mai 2009 des 40 mesures de lutte contre la crise.

La Région a développé une boîte à outils en faveur des PME préfigurant la banque publique d'investissement et le rôle majeur des Régions dans le développement de politiques économiques territoriales ambitieuses. Cette mobilisation est complétée par l'appel au marché obligataire pour le financement de l'économie et des entreprises.

Cette action régionale s'évalue particulièrement par rapport aux objectifs de soutien à l'emploi régional.

Sur le champ de l'emploi et de la formation, 8 163 salariés ont bénéficié de mesures d'accompagnement des salariés touchés par la crise.

Considérant que l'accès au financement est essentiel, la Région a mis en place une boîte à outils avec des partenaires publics et privés ; deux outils principaux : le Prêt Régional de Redéploiement Industriel (P2RI) et le Fonds Investissement pour le Développement des Entreprises et de l'emploi (IDEE) soit un outil plutôt défensif de prêts et un outil offensif de renforcement des fonds propres des entreprises.

Les 102 P2RI mobilisés ont contribué à soutenir 8 100 emplois. 6 entreprises ont bénéficié du fonds de co-investissement IDEE représentant 94 emplois salariés.

Le soutien à l'innovation, avec le développement des plateformes régionales d'innovation pour l'ensemble des filières a permis d'accompagner 52 projets et a inscrit de manière durable l'innovation au centre de la politique économique de la Région.

Le soutien à l'internationalisation des entreprises par le fonds d'appui à l'exportation, la mise en œuvre du parcours export puis du Pack export marque le renforcement du soutien à l'accès aux marchés extérieurs comme rebond pour les entreprises en faveur de la crise.

Enfin, l'effort massif sur l'investissement a ciblé le secteur du bâtiment et des travaux publics générateur d'emplois locaux portant d'une part sur les programmes à maîtrise d'ouvrage régionale : nouveaux lycées régionaux, extensions et rénovations lourdes de lycées, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'autre part sur la dynamisation du secteur par des aides aux particuliers relatives à l'efficacité énergétique des logements et le soutien aux investissements portés par d'autres collectivités .

Le CESER prend note de cet effort en faveur de l'emploi et retient le principe de l'évaluation des actions économiques comme principe nécessaire d'évaluation des impacts des actions de lutte contre la crise et plus globalement de la politique économique de la Région en faveur de l'emploi.

3.2 LES ORIENTATIONS DE L'ACTION REGIONALE FACE A LA CRISE EN 2013

Poursuivant l'ensemble des actions présentées dans son point d'étape en amplifiant le rôle régional dans le développement économique du territoire en anticipation des axes de l'Acte III de la décentralisation, la Région communique sur la cohérence de l'ensemble des orientations de sa politique économique dans le cadre des orientations budgétaires 2013. Dirigée vers les entreprises, les personnes victimes de la crise, l'action régionale passe aussi par le renforcement des investissements et la mobilisation pour les territoires.

3.2.1 Accompagnement des entreprises et financement

Les principales actions à retenir tirent expérience des dispositifs mis en œuvre pour amplifier leur efficacité préfigurant ainsi le rôle des Régions pour le renforcement de la compétitivité et le rôle moteur de l'innovation dans le dynamisme économique.

- . Mise en place *d'un guichet régional intégré* est prévue pour 2013 pour simplifier l'accès aux dispositifs en faveur des PME et renforcer la réactivité des aides de l'ensemble des partenaires sur le territoire régional.
- . Poursuite du *renforcement de la boîte à outil d'interventions financières* pour le développement des entreprises dans le cadre d'installation du volet régional de la Banque Publique d'Investissement.

Le projet de loi déposé à l'Assemblée Nationale le 17 Octobre relatif à la BPI prévoit deux représentants des Régions (désignés par l'ARF) dans son Conseil d'Administration et un comité d'orientation au niveau régional, chargé notamment de veiller à la cohérence des orientations stratégiques de la BPI avec la stratégie régionale de développement. Ce comité serait présidé par le président du Conseil Régional.

Le CESER souligne que, conformément aux attendus du projet de loi, la BPI devra : poursuivre et amplifier le soutien public au financement des entreprises, en particulier des TPE et des PME innovantes, développer une nouvelle stratégie de croissance économique mise en œuvre en région et ceci dans le respect des règles européennes et internationales en terme de régime prudentiel par une approche raisonnable du risque.

- . Déblocage de 60M€ de prêts et avances nouveaux et complémentaires aux PME.
- . Renforcement et extension du champ des garanties pour favoriser le financement des PME (+20M€)
- . Renforcement des interventions en fonds propres (10 M€) avec notamment un fonds d'investissement maritime.
- . Mise en place d'une *cellule régionale pour les entreprises en difficultés*, la nomination d'un délégué régional (*attention aux doublons*) et la mobilisation du régime d'aide au sauvetage et à la restructuration de PME en difficulté (il prend fin le 28 octobre 2013), en co-investissement et pour une enveloppe limitée à 5M€, constituent les premiers éléments d'une réflexion sur la mise en place d'aides spécifiques aux entreprises en difficultés.
- . 10M€ pour 500 projets de développement économique pour les territoires.
- . Développer la compétitivité des PME par l'innovation même en période de crise
- . Renforcement des outils à l'export (+ 1 M€)
- . Soutenir le développement des territoires présentant des fragilités

3.2.2 Accompagnement des personnes victimes de la crise

Face au constat de l'augmentation du chômage particulièrement des jeunes et des seniors, la Région propose la consolidation du Pacte Régional pour l'Emploi des Jeunes, la mise en place de nouveaux volets du Pack pour l'autonomie des jeunes en faveur des conditions de vie et de l'insertion, des actions de sécurisation des emplois et de rénovation de l'offre professionnelle, le renforcement du dialogue social régional.

Elle s'engage aussi dans l'accompagnement de la mise en œuvre des emplois d'avenir et des contrats de génération.

Compte tenu de la situation fragile de nombreuses associations, conséquence entre autre de la crise, il est souhaitable d'associer les représentants du monde associatif à la mise en œuvre et au suivi du dispositif et d'envisager un accompagnement des associations dans leur rôle d'employeur.

3.2.3 Renforcement des investissements publics

. L'inscription supplémentaire de 150 M€ supplémentaire à la Programmation Pluriannuelle des Investissements amplifie l'effort de la Région.

Sur ces 150 M€, 100 M€ bénéficieront directement ou indirectement au secteur du BTP qui prend de plein fouet la crise.

En 2009 le chiffre d'affaires (CA) du BTP en Pays de la Loire a été de 9 468 M€ (7 238 M€ pour le Bâtiment, 2 230 M€ pour les Travaux Publics). Si la Région investit 100 M€ dans ce secteur cela pèse à peu près 1% du CA, sans parler de l'effet de levier car la Région intervient beaucoup en subvention à d'autres collectivités locales qui n'auraient peut-être pas investi sans l'aide régionale.

. Le soutien aux investissements structurants porteurs d'innovation constitue aussi un levier de développement plus structurel du territoire régional illustré par des projets ambitieux de Plateformes régionale de l'innovation comme la Cité Réalité virtuelle de Laval, autour des filières aéronautiques, navales et EMR à Saint-Nazaire, autour du Design, mais aussi de l'industrie agro-alimentaire avec Cap Aliment ou de l'automobile au Mans.

. La lutte contre la fracture numérique est renforcée (+10 M€) en lien avec les départements, les agglomérations ou les communautés de communes.

. Le renforcement des investissements au bénéfice de l'appareil de formation régional

. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région favorisera l'émergence de nouveaux projets stratégiques et structurants pour le territoire.

4 LES POLITIQUES REGIONALES POUR 2013

Adossée au rapport d'orientation « les Pays de la Loire face à la crise », les orientations budgétaires 2013 en donnant priorité à l'investissement engage trois axes majeurs : l'amplification des actions dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, des entreprises et de l'innovation pour 240 M€ en autorisations pluriannuelles, le maintien du soutien aux jeunes et aux solidarités avec 190M€ et les solidarités territoriales avec 300M€. Il s'agit pour la Région de se mobiliser, en priorité, en faveur de l'emploi, de l'économie et des solidarités humaines et territoriales.

4.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, RECHERCHE, INNOVATION, EMPLOI

Les principales mesures concernant le développement économique, la recherche, l'innovation et l'emploi sont contenues dans les orientations relatives aux Pays de la Loire face à la crise avec 100M€ en faveur des outils de financement des entreprises.

Les mesures principales pour 2013 concernent :

- 50M€ d'autorisations de programme (AP) pour les fonds d'investissement,
- 8M€ d'AP pour le fonds d'appui à la performance industrielle et au parcours d'innovation des entreprises,
- 36M€ pour la politique de développement technologique (cité de la réalité virtuelle, Techno campus..),
- près de 45 M€ d'AP pour la politique de développement industriel (Fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation -dispositif Objectif performance-innovation),

- l'accompagnement des filières structurantes de l'activité régionale pour 4 M€ d'AP pour les filières pêche et aquaculture, 20 M€ d'AP pour l'agroalimentaire, renforcement de la filière tourisme avec la mobilisation d'avances remboursables pour créer un effet levier,
- la mobilisation de 48M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche finançant des projets d'investissement mais aussi le soutien aux projets de recherche, aux laboratoires et à la valorisation des recherches.
- A noter aussi le soutien envers l'Economie Sociale et Solidaire avec des dotations d'AP d'1M€ dirigé vers l'appui aux innovations sociales.

4.2 FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

En plus d'une stratégie en faveur de *l'enseignement supérieur et de la recherche* réaffirmée qui devrait être concrétisée en juin 2013 par l'adoption du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), la Région s'engage fortement dans le domaine de la formation tout au long de la vie et formation professionnelle avec à titre principal :

- *Le soutien à la formation et l'emploi* est renforcé pour lutter contre le chômage et la crise, en cohérence avec les transferts de compétences attendus et réorienté autour de quatre axes structurants : la préparation à la formation, l'acquisition des compétences clés, la qualification et l'accompagnement à la création d'entreprise.
- Poursuite du plan d'*investissement des lycées* avec 116 M€ d'autorisations de programme pour les lycées publics et 24 M€ d'autorisations de programme pour les établissements privés.

Le CESER souligne la nécessité de travailler sur le schéma régional ESRI en étroite collaboration avec les grandes agglomérations de notre Région, en cohérence avec le schéma régional des Jeunesses et celui de l'économie et de l'emploi durables, et également en interrégionalité, notamment avec la Bretagne.

4.3 INTERVENTIONS EN DIRECTION DES TERRITOIRES

La politique régionale en faveur des territoires est renforcée avec pour objectif de retisser le lien social particulièrement pour les territoires fragilisés par la crise.

A côté du dispositif « 500 projets pour les territoires » pour un développement cohérent des territoires et de l'économie de proximité, les politiques de développement territorial sont marquées par :

- Le déploiement massif de la nouvelle politique territoriale contractuelle : renouvellement de 27 contrats pour une enveloppe estimée à 130 M€

Le CESER réaffirme sa position de juin 2012. Les actions prises en compte doivent majoritairement aller vers le développement de l'innovation et préparer l'avenir. Ils doivent être étudiés et décidés au niveau des bassins de vie.

- La poursuite de l'accompagnement spécifique de territoires en difficultés
- La réalisation de 7 Opérations de restructuration de l'Artisanat et du Commerce (OPAC)
- Le lancement du programme d'actions avec les Conseils de développement

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, 2013 sera consacrée à l'adoption d'un nouveau plan d'actions en faveur de la biodiversité 2013-2015 (7 M€), la poursuite de la mise en place des Contrats régionaux de bassins versants pour une enveloppe estimée à 5,5 M€. Le plan d'actions en faveur de la Loire (9 M€) illustré par la réalisation concrète de la Maison de l'Estuaire.

L'effort en faveur de la maîtrise de l'énergie avec une AP de 10.5 M€ sera concrétisé par la finalisation au second semestre 2013 du Schéma régional climat air énergie.

Le soutien aux territoires passe aussi par la poursuite de la politique de développement culturel, social et de soutien aux équipements structurants d'intérêt régional et de patrimoine (5M€ AP).

Dans le domaine de *l'apprentissage* : poursuite du plan pluriannuel d'investissement et d'équipement des CFA (dont la mise en œuvre d'un schéma numérique) avec 18 M€ d'autorisations de programme.

4.4 TRANSPORTS

L'action régionale en faveur des solidarités et des territoires s'exprime aussi dans le domaine des transports au titre de l'aménagement du territoire.

130 M€ en AE pour le financement de 22 nouvelles dessertes ferroviaires sont prévues en 2013, 37 M€ en AP pour les infrastructures ferroviaires.

22M€ en AP pour la poursuite de l'action régionale en faveur des gares et haltes du réseau régional.

4.5 LES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

Plaçant les jeunes au centre des politiques de solidarités, la Région mobilise 30M€ pour les solidarités, la santé, le logement et l'égalité des droits en plus des politiques liées à la formation et à l'éducation. Ces mesures concernent particulièrement l'accompagnement de l'autonomie avec le Pack 15-30 pour plus de 4.5 M€ sur le volet conditions de vie et aussi le logement avec une AP de 5.2M€.

Dans le domaine de la santé, le programme de lutte contre la désertification médicale est poursuivi avec 3M€ en AP.

Le CESER souligne et approuve l'effort de concentration des orientations des politiques publiques autour des 3 axes du développement économique, des territoires et des jeunes.

5 PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013

5.1 LES RESSOURCES

- La fiscalité indirecte

La baisse tendancielle des assiettes de fiscalité indirecte devrait se poursuivre en 2013 du fait de la forte diminution des immatriculations de voitures neuves (-18 % en un an) et de la hausse du prix des carburants qui est de nature à induire une diminution des consommations en Pays de la Loire. Sur les cartes grises, la Région prévoit une baisse de 1,7 M€ sans augmentation du tarif.

Pour se donner quelques marges de manœuvre la Région prévoit de passer le tarif de taxe sur les cartes grises de 39 à 43 €, soit un gain annuel estimé à 10 M€.

La Région ne prévoit pas de lever la taxe sur les permis de conduire.

La TICPE régionale (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) devrait connaître une diminution de 2 M€ par rapport au BP 2012.

- Les dotations de l'Etat

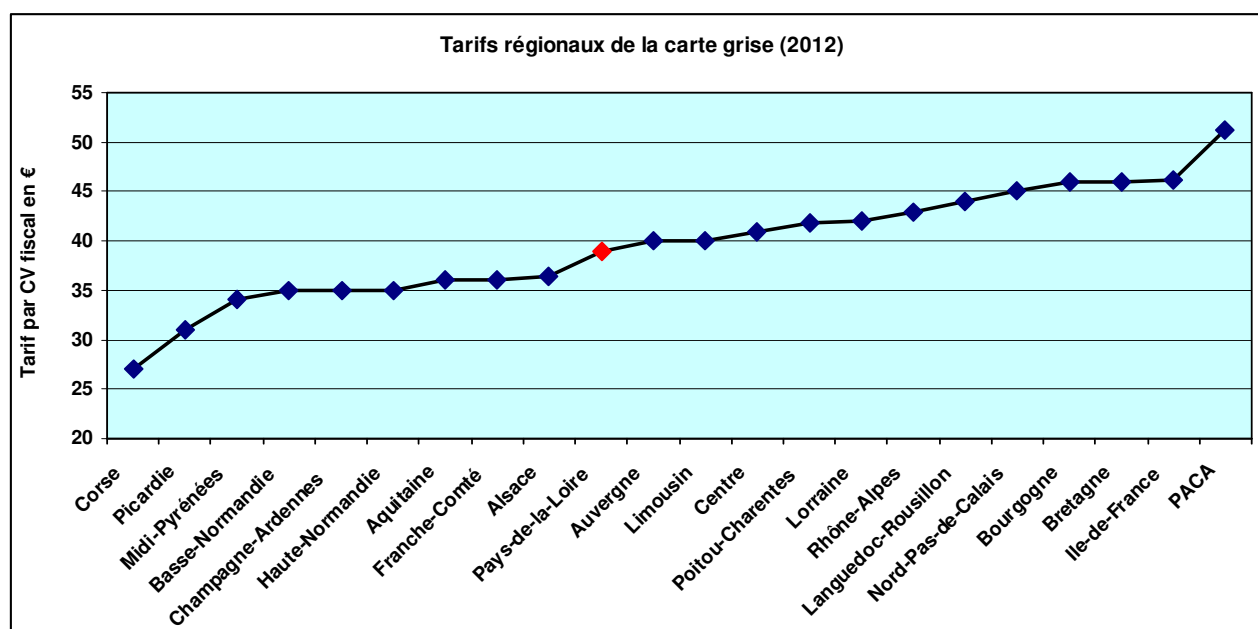
Le projet de loi initial pour 2013 prévoit le prolongement du gel en volume des dotations régionales. Ceux-ci devraient ainsi s'établir à 392,6 M€ contre 394,9 M€ soit un manque à gagner de 2,3 M€.

- Les autres recettes de fonctionnement

Les recettes issues de la réforme fiscale connaîtront une stagnation à l'exception de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et sur les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ferroviaires et répartiteurs télécoms.

La CVAE devrait connaître une augmentation de +1,7 %, évolution proche du taux de croissance française de 2011, soit 188,5 M€ en 2013.

Le tarif de taxe sur les cartes grises est prévu en augmentation de 4 € par cheval fiscal pour la 2^e année consécutive, passant de 39 à 43 €.



En 2012 le tarif régional sur les cartes grises, par CV fiscal, allait de 27 € en Corse à 51,2 € dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Pays de la Loire se situant à la 10^e place dans l'ordre croissant.

Le CESER ne souhaite pas que cette ressource fiscale, même si c'est un des derniers leviers fiscaux des Régions, puisse connaître année après année une telle progression.

Les recettes liées aux politiques régionales devraient s'établir à 111 M€, soit une diminution de 4,1% par rapport au BP 2012.

- Les recettes d'investissement

Elles devraient atteindre 100 M€, soit +6,6 % par rapport au BP 2012. Elles comprennent des recettes non pérennes : 10 M€ au titre des versements de subvention en matière d'infrastructures ferroviaires et la TIPCE « Grenelle », théoriquement pour la dernière année.

Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité de mobiliser au mieux ces recettes d'investissement, tant auprès de l'Etat que de l'Europe.

Il faudra attendre le Budget Primitif 2013 pour avoir le détail de ces prévisions et la réalité des ressources 2013, du moins celles du BP.

5.2 LES DEPENSES

-Les dépenses de fonctionnement

La Région réaffirme sa volonté de limiter la progression de celles-ci à +1,6 % en moyenne annuelle et indique que la démarche de revisite des politiques publiques sera poursuivie et amplifiée en 2013 et après.

Des efforts conséquents devront être faits dans de nombreux secteurs pour compenser notamment les hausses des dépenses de formation des chômeurs (du fait de l'augmentation du nombre de chômeurs) et celles d'exploitation des TER (+ 7% prévu du fait de la hausse des prix de l'énergie et la revalorisation des péages ferroviaires - de l'ordre de +4,3 % en 2013).

Les moyens de l'institution régionale 157 M€ (dépenses de personnel - 132 M€ - et charges de structure et de gestion - 24 M€ - seront quasi stable par rapport au BP 2012, hors opérations financières.

- Les dépenses d'investissement

L'annuité de la dette, en 2013, est estimée à 119,5 M€ (80 M€ de remboursement de capital et 39,5M€, en fonctionnement pour les intérêts de la dette)

Les orientations budgétaires ne parlent que des autorisations de programme (AP) et nous attendrons le BP pour connaître les montants des crédits de paiement 2013.

6 LES OBSERVATIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

6.1 « SANTE, SOCIAL »

Sur les formations dans le domaine sanitaire et social, le CESER demande à nouveau que soit réalisé un diagnostic des besoins professionnels résultant d'une analyse territorialisée.

Concernant les maisons de santé, il convient d'évaluer leur modèle économique afin de mesurer leur pérennité et, si besoin, soutenir d'autres modes de regroupement des professionnels de santé.

Au-delà de l'affichage, l'Agenda 22 en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité, doit décliner des actions visibles, des modalités concrètes et des crédits ciblés.

Enfin, face à l'enjeu global qu'il constitue, il convient de poser un regard transversal sur le logement non seulement les logements dédiés aux jeunes mais aussi sur l'ensemble du parc locatif social ou privé, de la construction à la rénovation (avec les impacts sur les loyers), transports et accès aux services, environnement, etc.

6.2 « ECONOMIE, EMPLOI, RECHERCHE, INNOVATION »

Dans le domaine économique, la poursuite et l'amplification des dispositifs en faveur de l'investissement sont saluées pour l'année 2013 :

- 605 M€ d'investissement envisagés en 2013,
- +85 % de hausse pour le dispositif de Fonds d'appui à la performance industrielle,
- +15 % en matière d'internationalisation des entreprises,
- un soutien marqué à l'économie sociale et solidaire,
- une montée en puissance du dispositif « 500 projets de développement économique pour les territoires »,
- un renforcement des dispositifs de garantie en lien avec OSEO notamment par la création de garanties de prêts à court terme (12 à 18 mois) ainsi que de la garantie de projets collectifs (type Neopolia),
- les mesures liées à l'innovation sous toutes ses formes, etc.

Le document « Les Pays de la Loire face à la crise » dresse un bilan intéressant mais encore partiel des dispositifs anti-crise, même s'il est rappelé qu'il ne prétend pas à l'exhaustivité. D'une manière générale, il est nécessaire d'évaluer dès à présent l'impact des dispositifs régionaux qui engagent des fonds publics et, en particulier les Plateformes régionales d'innovation (PRI) au vu de l'effort budgétaire consenti par la Région ces dernières années. Si l'objectif de l'action régionale doit être la protection et le développement de l'outil industriel, il est nécessaire d'être vigilant sur l'efficacité des dispositifs déployés en matière d'emploi. Il est utile de préciser que les évaluations ne doivent pas devenir des contraintes supplémentaires pour les bénéficiaires des aides régionales.

Les mesures à la fois défensives et offensives de la Région sont nombreuses. Cela dénote la volonté de répondre finement à un maximum de problématiques auxquelles sont confrontées les entreprises. Mais revers de la médaille, cela provoque aussi une moindre lisibilité de l'arsenal régional. A titre d'exemple, pour que le nouveau dispositif « 500 projets de développement économique pour les territoires » réponde aux attentes locales, il est essentiel que l'information auprès des élus locaux et des relais institutionnels (chargés de mission des chambres consulaires, des collectivités locales infrarégionales, ...) soit claire et largement diffusée pour ensuite guider efficacement les chefs d'entreprise dans leurs démarches.

L'interrégionalité est bien prise en considération avec un soutien de 9 M€ au Fonds Grand Ouest Capital Amorçage avec les Régions Bretagne, Basse et Haute Normandie, la Caisse des Dépôts et Consignations et plusieurs partenaires financiers. Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévu pour juin 2013 doit également s'inscrire dans une échelle interrégionale.

Par ailleurs, la Région annonce la mise en œuvre d'un « guichet régional PME » qui n'est pas un guichet unique mais un « guichet simplifié » avec la participation active de l'agence régionale. Pour devenir le chef de file coordonnateur des actions de développement économique envers les PME, la Région devra préciser les modalités opérationnelles en cohérence avec l'ensemble des acteurs chargés du soutien aux entreprises.

La Région met également en place une cellule régionale dédiée aux entreprises en difficulté avec la désignation d'un délégué régional. Ses missions et ses moyens d'action restent à expliciter aux entreprises qui pourraient le solliciter pour mieux comprendre en quoi il ne fait pas doublon avec le Commissaire régional au redressement productif nommé récemment par l'Etat. En effet ce dernier est déjà chargé d'une part d'animer une cellule régionale de veille et d'autre part de remplir un rôle d'alerte précoce pour soutenir les entreprises dans la résolution de leurs difficultés. L'optimisation de la réactivité conjointe des services de l'Etat et de la Région doit être recherchée pour mieux répondre aux sollicitations d'entreprises en difficulté. L'articulation entre le représentant de l'Etat au niveau régional (le site du ministère précise que « le fil directeur de notre mission est d'être le point d'entrée unique des entreprises ») et celui de la Région devra être rapidement éclaircie.

Enfin, la diminution des investissements dans la programmation pluriannuelle de la Région après 2013 (passant de 605 M€ en 2013 à 505 M€ en 2014, 440 M€ en 2015 et 391 M€ en 2016) pose question dans la mesure où le futur acte de décentralisation devrait renforcer les compétences de la Région en matière de développement économique et de formation et donc induire un niveau élevé d'investissements. De plus en plus d'acteurs économiques soutiennent la thèse que la période actuelle n'est pas une crise conjoncturelle mais l'expression d'une mutation profonde des pans traditionnels de notre économie. Cela impliquera d'adapter la politique régionale non à une réponse d'urgence mais à un accompagnement économique structurel.

6.3 « INFRASTRUCTURES, DEPLACEMENTS, TELECOMMUNICATIONS, ENERGIES »

Infrastructures ferroviaires

Les orientations budgétaires 2013 marquent la poursuite de la politique d'investissement de la Région en faveur des infrastructures et des transports. Dans le cadre budgétaire restreint dans lequel la Région doit opérer ses choix, le CESER salue la continuité de cet engagement.

Cette politique s'accompagne du maintien de l'effort financier en faveur du développement de services ferroviaires, financement de 22 nouvelles dessertes, notamment. Le CESER partage cette orientation qui contribue au développement économique et social des territoires.

Néanmoins, en 2013, il est prévu que les dépenses d'exploitation des TER progressent de 7%, sous l'effet conjugué de la hausse des prix de l'énergie et de l'augmentation des péages de RFF de l'ordre de 4,3%. Dans un cadre budgétaire qui contraint à la réduction des dépenses de fonctionnement, le CESER sera attentif aux choix opérés dans le Budget primitif en faveur de la mobilité des ligériens.

Par ailleurs, l'année 2013 représentera pour les finances régionales, une année charnière avec la préparation d'une future contractualisation entre l'Etat, la Région et sans doute certaines collectivités locales pour la période 2014-2020, le renouvellement de la convention Région-SNCF, la préparation du cadencement et le renouvellement de l'infrastructure ferroviaire. Le CESER examinera attentivement la déclinaison de ces actions, lors du Budget primitif 2013.

6.4 « AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, CADRE DE VIE »

Développement territorial

La Région déploie en 2013 sa politique territoriale avec le renouvellement de 27 contrats et l'inscription prévue de 130 M€. Dans la préparation des nouveaux contrats, une attention particulière doit être portée à l'avancement des projets afin de s'assurer que les crédits programmés soient effectivement engagés sur la période.

Dans un souci d'équilibre territorial, la Région accompagne de manière spécifique certains territoires qu'elle identifie comme "fragilisés", dont le Sud Vendée et le Saumurois. Ce dispositif favorise la concertation locale, la réflexion globale sur l'avenir des territoires et contribue au rebond de ces bassins de vie. La Région ne doit pas, pour autant, généraliser ce type d'intervention mais plutôt inciter les territoires à prendre leurs responsabilités en situation de crise. Les acteurs locaux doivent s'appropriier ces démarches collectives afin de définir de manière concertée un projet stratégique de développement.

En parallèle, des liens doivent être faits avec les travaux menés sur ces territoires dans le cadre de la charte de la démocratie sociale.

Environnement

La création de la SPL "Pays de la Loire Environnement et biodiversité" pose la question du mode de gestion de cette structure et de son coût de fonctionnement. La présentation d'un budget prévisionnel est nécessaire pour éclairer le projet sur la charge annuelle qu'il représentera pour la Région.

Avec la conclusion des contrats du Marais Poitevin, 70% du territoire ligérien devrait être couvert par un contrat régional de bassin versant (CRBV) d'ici fin 2013. Cependant, en matière de qualité de l'eau, il est regrettable que la police de l'eau ne dispose pas des moyens nécessaires pour mener à bien ses missions de contrôle. Il apparaît nécessaire de disposer d'une meilleure coordination des politiques de l'eau à l'échelle territoriale. L'Acte III de la décentralisation doit pouvoir clarifier les compétences et désigner un chef de file dans ce domaine.

6.5 EDUCATION, FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, METIERS DE DEMAIN »

Formation professionnelle – Métiers de demain

L'effort budgétaire est poursuivi mais contraint par les limites strictes d'évolution du budget de fonctionnement. Cependant si la dégradation de l'emploi s'amplifie, il faudra que la Région soit en capacité de prendre en charge la formation d'un nombre plus important de demandeurs d'emploi.

L'évolution de la stratégie régionale, à enveloppe budgétaire comparable, consiste à mettre la personne au cœur du dispositif : il s'agit de privilégier le parcours de formation adapté à la personne. Ce changement d'approche est salué par tous.

Le Conseil régional entend intervenir en anticipation des compétences que pourrait lui transférer l'acte III de la décentralisation.

Enseignement secondaire et Apprentissage

Au titre des investissements, l'effort est accentué. Il correspond à une double volonté : d'une part, poursuivre une politique en faveur des jeunes (l'aménagement du réseau des lycées, l'hébergement, l'accessibilité, la performance énergétique), d'autre part, apporter un soutien à l'emploi et à l'activité du secteur du bâtiment, confronté à une conjoncture difficile.

En ce qui concerne l'apprentissage, il faut optimiser les étapes de concertation entre tous les acteurs des centres de formation des apprentis afin d'améliorer la phase de programmation.

Enseignement supérieur

Anticipant la période de contractualisation sur les futurs fonds européens et le futur contrat de développement Etat-Région, le Conseil régional souhaite favoriser l'émergence de nouveaux projets. Parmi ceux-ci figure le lancement d'un appel à projets international pour attirer de nouveaux talents et des projets structurants prometteurs : investissements porteurs en R&D (type cyclotron), offres de formations structurantes, attractivité de leaders de très haut niveau. Cette politique particulièrement ambitieuse correspond aux préconisations de l'étude prospective que vient de réaliser le CESER sur l'enseignement supérieur pour son développement dans les vingt ans.

Le soutien du Conseil régional à l'implantation du CEA2 à Nantes est pertinent. Toutefois, il convient de veiller à ce que cette opération ne se fasse pas au détriment des autres acteurs déjà implantés dans la région mais en lien avec eux.

6.6 « CULTURE, PATRIMOINE, SPORT, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE »

En parallèle de son action en faveur du développement économique, la Région confirme son engagement en faveur du maillage territorial en soutenant les initiatives locales autour de la culture et du sport qui contribuent directement au dynamisme des territoires (notamment à travers les cafés-culture).

Le dispositif des "500 projets" procède de la même logique en direction des entreprises locales notamment touristiques. Il vient compléter les actions portées dans le cadre des contrats régionaux.

Ces actions doivent être confortées dans les domaines du tourisme, de la culture et du sport qui représentent d'importants vecteurs de dynamisme et de développement non seulement social mais aussi économique. Les entreprises et les associations de ces secteurs sont directement créateurs d'emplois non dé-localisables, contribuent à l'économie de proximité et à l'attractivité des territoires.

A l'instar du projet autour de Pôle d'enseignement supérieur artistique et du nouveau lycée à Nantes, la Région cherche à favoriser le rapprochement entre les établissements d'enseignement et les lieux culturels. Ces actions sont à saluer et doivent être confortées.

L'annonce d'un projet de salle multifonction sur Laval nécessite des éclairages sur l'opportunité et les besoins d'un nouvel équipement de ce type en Mayenne. Au-delà, il pose la question de la concertation locale en amont du projet, de sa gestion et de son coût de fonctionnement.

7 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU CESER

- *Le CESER en rappelant l'environnement international, européen, national, régional dans cet avis sur les orientations budgétaires 2013 vise à souligner que les 3,6 millions de Ligériens (5,5% de la population française, 0,7% de la population de l'Union Européenne et 0,5 millième de la population de la planète) ne vivent pas isolés et que, du fait de la mondialisation, ils dépendent aussi de ce qui se passe et se décide ailleurs.*
- *Le CESER soutient la Région dans sa démarche et sa volonté d'accroître l'investissement sur la période 2011-2016, avec une programmation supplémentaire de 150 M€. Néanmoins dans un contexte d'incertitude de l'évolution des dotations de l'Etat, de l'évolution des compétences régionales dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, de l'évolution des taux d'intérêts des emprunts et de la capacité à mobiliser l'épargne, le CESER considère que s'en tenir à 5 années de ratio de désendettement est un maximum à ne pas dépasser et si possible à limiter.*
- *Bien sûr ces investissements doivent être ciblés. Ils doivent intégrer les conséquences sur les dépenses de fonctionnement des collectivités et privilégier ceux susceptibles d'entraîner une diminution de ces dépenses (par exemple les investissements visant à diminuer les consommations énergétiques...)*
- *Suite au rapport sur « Les Pays de la Loire face à la crise », le CESER prend note de l'effort en faveur de l'emploi et retient le principe de l'évaluation des actions économiques comme principe nécessaire d'évaluation des impacts des actions de lutte contre la crise et plus globalement de la politique économique de la Région en faveur de l'emploi.*
- *Le CESER souligne que, conformément aux attendus du projet de loi, la Banque Publique d'Investissement devra : poursuivre et amplifier le soutien public au financement des entreprises, en particulier des TPE et des PME innovantes, développer une nouvelle stratégie de croissance économique mise en œuvre en région et ceci dans le respect des règles européennes et internationales en terme de régime prudentiel par une approche raisonnable du risque.*
- *Pour devenir le chef de file coordonnateur des actions de développement économique envers les PME, la Région devra préciser les modalités opérationnelles en cohérence avec l'ensemble des acteurs chargés du soutien aux entreprises. L'articulation entre le représentant de l'Etat au niveau régional et celui de la Région devra être rapidement éclaircie.*
- *Le CESER souligne la nécessité de travailler sur le schéma régional ESRI en étroite collaboration avec les grandes agglomérations de notre Région, en cohérence avec le schéma régional des Jeunesses et celui de l'économie et de l'emploi durables, et également en interrégionalité, notamment avec la Bretagne.*
- *Dans un cadre budgétaire qui contraint à la réduction des dépenses de fonctionnement, le CESER sera attentif aux choix opérés dans le Budget Primitif 2013 en faveur de la mobilité des Ligériens.*
- *Concernant les contrats régionaux de territoire, le CESER réaffirme sa position de juin 2012. Les actions prises en compte doivent majoritairement aller vers le développement de l'innovation et préparer l'avenir. Ils doivent être étudiés et décidés au niveau des bassins de vie. Ces actions doivent aussi être confortées dans les domaines du tourisme, de la culture et du sport qui représentent d'importants vecteurs de dynamisme et de développement non seulement social mais aussi économique.*

- *Il apparaît nécessaire de disposer d'une meilleure coordination des politiques de l'eau à l'échelle territoriale. L'Acte III de la décentralisation doit pouvoir clarifier les compétences et désigner un chef de file dans ce domaine.*
- *Sur les formations dans le domaine sanitaire et social, le CESER demande à nouveau que soit réalisé un diagnostic des besoins professionnels résultant d'une analyse territorialisée.*
- *Pour tenir compte du grand déséquilibre mondial, il est souhaitable de consacrer des moyens significatifs à la coopération décentralisée.*
- *Le CESER souligne et approuve l'effort de concentration des orientations des politiques publiques autour des 3 axes du développement économique, des territoires et des jeunes.*

8 CONCLUSION

Ces observations étant faites, le CESER des Pays de la Loire

1. *prend acte des éléments d'orientations budgétaires préalables au Budget Primitif 2013*
2. *le CESER soutient la Région dans sa démarche et sa volonté d'accroître l'investissement sur la période 2011-2016, avec une programmation supplémentaire de 150 M€.*
3. *prend acte du point d'étape sur l'action régionale de lutte contre la crise*
4. *émet un avis favorable aux orientations générales de l'action régionale face à la crise pour 2013*

Quelques sigles usuels

AP	Autorisation de programme en investissement
AE	Autorisation d'engagement en fonctionnement
BP	Budget primitif
BS	Budget supplémentaire
CP	Crédits de paiement
CPI	Crédits de paiement en investissement
CPF	Crédits de paiement en fonctionnement
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DM	Décision budgétaire modificative
DF	Dépenses de fonctionnement
DI	Dépenses réelles d'investissement
DR	Dépenses réelles
DRF	Dépenses réelles de fonctionnement
DRI	Dépenses réelles d'investissement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
k€	Mille euros
M€	Million d'Euros
M71	Instruction budgétaire et comptable des Régions
RAPA	Restes à payer
RAPE	Restes à percevoir
RF	Recettes de fonctionnement
RI	Recettes d'investissement
RR	Recettes réelles
RRF	Recettes réelles de fonctionnement
RRI	Recettes réelles d'investissement